

#Entreprises

Urssaf
Au service de notre protection sociale

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION

Vos contributions Formation Professionnelle et Apprentissage en 2022

À partir du 1er janvier 2022, la déclaration et le recouvrement des contributions légales formation et apprentissage au titre de la masse salariale 2022 seront transférés à l'Urssaf.

L'Urssaf sera votre interlocuteur pour la :

- **déclaration et le paiement de ces contributions via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).**

L'Afdas reste votre collecteur :

- **Au titre de la masse salariale 2021 pour toutes vos contributions : légales, conventionnelles, intermittents du spectacle et volontaires.**

- **Au titre de la masse salariale 2022 pour vos contributions conventionnelles (y compris intermittents du spectacle) et volontaires.**

-11 ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS	MASSE SALARIALE 2021	ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS	11+
OPCO AVANT LE 01/03/22			
<p>CUFPA solde de 60% (si acompte de 40% au 15/09/21) ou 100% (si aucun acompte versé)</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES pour les secteurs d'activité concernés</p> <p>CONTRIBUTIONS INTERMITTENTS DU SPECTACLE</p> <p>SOLDE VERSEMENT VOLONTAIRE pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas et déjà versé un acompte</p> <p>CONTRIBUTION COMPTE PERSONNEL DE FORMATION CDD Contribution 1% financement CPF pour les salariés en CDD</p>		<p>CUFPA solde de 2% (si acompte de 60% au 01/03/21 et 38% au 15/09/21) ou 100% (si aucun acompte versé)</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES pour les secteurs d'activité concernés</p> <p>CONTRIBUTIONS INTERMITTENTS DU SPECTACLE</p> <p>SOLDE VERSEMENT VOLONTAIRE pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas et déjà versé un acompte</p> <p>CONTRIBUTION COMPTE PERSONNEL DE FORMATION CDD Contribution 1% financement CPF pour les salariés en CDD</p> <p>CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (CSA) pour les entreprises de 250 salariés, assujetties à la Taxe d'Apprentissage et redevables de la CSA</p>	
<p>SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE SUR LES SALAIRES 2021 soit 13% x 0.68% versés directement aux écoles habilitées de son choix avant le 31 mai 2022. Les OPCO ne la collectent pas.</p>			

-11 ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS	MASSE SALARIALE 2022	ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS	11+
<p>OPCO globaldec'</p> <p>Déclarer en ligne</p>	<p>URSSAF</p> <p>CONTRIBUTIONS DÉCLARÉES ET PAYÉES MENSUELLEMENT</p> <p>↓</p> <p>PREMIÈRE DÉCLARATION LE 7 OU 15 FÉVRIER VIA LA DSN</p> <p>CONTRIBUTIONS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) >> 0,55% ou 1% selon l'effectif</p> <p>TAXE D'APPRENTISSAGE > 0.59% ou 0.44% (Alsace Moselle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1% financement Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salariés en CDD • 2% contribution légale des intermittents du spectacle <p>ACCÉDER À L'ESPACE TRANSFERT COLLECTÉ DE L'URSSAF</p> <p>↓</p> <p>CONTRIBUTIONS DÉCLARÉES ET PAYÉES ANNUELLEMENT</p> <p>↓</p> <p>5 AVRIL 2023</p> <p>LA CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE</p> <p>↓</p> <p>5 OU 15 MAI 2023</p> <p>LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE sur les salaires 2022, soit 0,09%</p>	<p>OPCO globaldec'</p> <p>Déclarer en ligne</p>	
<p>AVANT LE 15/09/22</p> <p>VERSEMENT VOLONTAIRE acompte 50% pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas</p>		<p>AVANT LE 15/09/22</p> <p>VERSEMENT VOLONTAIRE acompte 50% pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas</p>	
<p>AVANT LE 01/03/23</p> <p>SOLDE VERSEMENT VOLONTAIRE pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas et déjà versé un acompte</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES pour les secteurs d'activité concernés</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES INTERMITTENTS DU SPECTACLE 0.10% + forfait</p>		<p>AVANT LE 01/03/23</p> <p>SOLDE VERSEMENT VOLONTAIRE pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas et déjà versé un acompte</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES pour les secteurs d'activité concernés</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES INTERMITTENTS DU SPECTACLE 0.10% + forfait</p>	